

Comité Technique Local du 10 juillet 2020 en audioconférence

Six sujets étaient portés à l'ordre du jour pour information :

- Le premier : approbation des PV des CTL du 12/12/19 et 21/01/20
- Le second sur les modifications horaires à la Trésorerie de Murviel les Béziers
- Le troisième sur l'accueil en période de PRA
- Le quatrième sur le redéploiement des ordinateurs portables
- Le cinquième sur le NRP
- Le dernier point sur les questions diverses

En ouverture de séance FO DGFIP 34 a lu sa déclaration liminaire

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous commencerons par la prime Covid dont l'attribution obscure et arbitraire ajoute à la démotivation grandissante des personnels.

Après l'ordonnance Dussopt, cette « distanciation » managériale en dit long sur la véritable considération portée aux agents de cette administration.

Pourtant tous les agents ont manifesté leur engagement et permis le fonctionnement de toutes nos structures par des rotations en présentiel et du télétravail.

Une fois de plus la gestion des personnels est guidée uniquement par la réduction des coûts et déconnectée de la réalité.

FO DGFIP demande communication de l'enveloppe attribuée pour l'Hérault, vos critères de validation des propositions des chefs de service, la répartition par catégories, par structure et le ratio homme femme. Ne vous y trompez pas, le courriel adressé aux bénéficiaires a semé un trouble et un malaise considérable dans les services.

Aujourd'hui vous prenez un risque considérable, cette crise sanitaire n'est pas derrière nous, elle demeure, pensez vous sincèrement pouvoir abuser les personnels par des propos dithyrambiques et obtenir le même engagement professionnel de chacun ?

La réponse est déjà acquise : NON

Les collègues nous font remonter leur dégoût et leur colère, les mots ne sont pas trop forts Monsieur le Président.

Alors comme si cela ne suffisait pas, vous remettez le plan Darmanin sur l'ouvrage.

Pour FO DGFIP 34, le départ du Ministre de l'action et des comptes publics est une satisfaction, il éveille chez nous une certaine ironie, voilà un Ministre qui va rejoindre la police.

Pour rappel la police de proximité a été supprimée, les services fusionnés et les effectifs réduits jusqu'en 2015, année où tout le monde a convenu que cette institution n'était plus opérationnelle face à la menace sécuritaire et aujourd'hui encore demeure dans une situation précaire.

En résumé il va découvrir les résultats de son plan appliqué à la police ...

Mais la DGFIP dans toute sa splendeur, guidée par un cynisme total, ignorant le vrai monde, les vrais gens, les vrais problèmes, poursuit ses desseins.

Dans cette administration la réalité n'a pas de sens, les seuls points de réflexion portent sur la réduction des structures, des personnels, des missions.

Qu'importe le service public,
Qu'importe les personnels
Qu'importe les usagers
Qu'importe les conditions de travail
Qu'importe les élus

Réduire et détruire voilà le véritable moteur des Directions locales avec une exemplarité totale pour ce qui concerne notre département. Vous nous annoncez à travers votre calendrier que dans 18 mois vous en aurez fini.

Sommes-nous au service de l'ambition d'un seul homme ?

Les forts modestes décalages dans le temps de votre calendrier initial prouve qu'au même titre que le DGFIP, la pandémie de Covid n'était pour vous qu'une parenthèse, elle n'éveille aucune réflexion pertinente.

Au contraire, vous voudriez nous convaincre que le NRP, conçu bien avant la pandémie, constituait déjà la réponse efficiente à cette crise.

Alors en terme d'argument, bravo ! Quel sens de l'anticipation.

Le NRP était donc la solution à la fragilité des postes de la DGFIP, à même de faire face à une crise sanitaire majeure.

Pour FO DGFIP, la pandémie a mis en exergue toute la fragilité de votre dispositif par la lourdeur qu'il imposerait en augmentant la taille des structures.

Nous pouvons être factuels.

Le centre d'encaissement de Lille pourtant « si bien » automatisé, est resté fermé pendant toute la durée du confinement, pour autant votre PCA insistait sur l'impératif des encaisses, alors : échec !

Quand l'Association des Maires critique le fonctionnement de la DGFIP pendant le confinement, elle cible des grosses structures. Vous n'avez pas eu à vous plaindre de la réactivité et la flexibilité des personnels sur les structures de taille plus modeste, leur polyvalence a constitué un atout indéniable.

Vous préconisez une instrumentalisation des tâches impliquant un découpage. Un marin vous dirait qu'une ancre ne tient que dans la limite du maillon le plus faible de sa chaîne.

Zéro cash, magnifique anticipation en période de confinement, votre PCA précisait bien le versement des secours et des avances aux régisseurs, à quelques mois près : c'était mort ! Quelle dispositif en cas de second confinement ?

Le NRP est impératif à vos yeux notamment à cause de la lourdeur de la comptabilité DDR3 des postes des trésoreries, argument particulièrement fallacieux, il serait plus pertinent de fournir un outil autre qu'une application du siècle passé, mais bien sûr quand on veut se débarrasser de son chien on l'accuse d'avoir la rage.

Quelle différence faites-vous entre une grosse structure fermée pour quatorzaine par rapport à une petite structure ?

Pour nous il est évident que le risque de contamination est plus important et contraignant sur une grosse structure, la DDR3 à bon dos.

Autre point de votre NRP, les conseillers aux décideurs locaux (CDL). Vous vous gargarisez de leur mise en place.

Monsieur le Président, nous sommes au regret de vous informer qu'ils ont existé et exercé avec efficacité.

A une époque pas si lointaine, ils étaient comptables dans des trésoreries avec des effectifs cohérents en rapport avec la taille de leur structure.

Ils pouvaient dès lors se rendre dans les collectivités pour apporter un conseil éclairé et en phase avec la comptabilité qu'ils tenaient.

Formés au fil de leur progression professionnelle ils étaient aptes à comprendre les attentes et les enjeux des élus.

Il est évident que cet affichage d'un conseil auprès des élus locaux est un leurre. En réalité, avec la disparition de la Taxe d'habitation, les réductions de Dotation globale de fonctionnement ou encore les transferts de compétence sous compensés financièrement, les leviers financiers disparaissent pour les élus.

Le CDL ne sera qu'un accompagnant dans le but non avoué, demain de la suppression de la commune.

Dit comme cela c'est plus clair, mais vous ne l'avez sans doute pas présenté de cette façon aux élus.

Pour preuve supplémentaire, il suffit de porter un regard critique sur l'application d'analyse financière SAFIR, de petite facture et limitée, contrairement à la précédente qui laissait une réelle aptitude au comptable pour apporter un conseil développé, circonstancié et précis.

Pour FO DGFIP 34, il ne nous aura pas non plus échappé que le calibrage du nombre de CDL à l'échelle nationale est déjà sous calibré au regard du nombre d'établissements publics intercommunaux. On aura compris toute l'ambition et l'avenir mis dans la création de ce métier.

Autre remarque, comment pouvez-vous encore justifier de l'utilité des Maisons de service, elles ont peut-être séduit le Maire de St Martin de Londres ou d'autres élus mais fermées pendant la campagne IR, elles ont fait la démonstration de leur inutilité.

Votre zèle à ouvrir les postes au public nous confirme bien que la demande de service public ne peut être satisfaite que dans nos structures actuelles.

Une fois plus nous vous faisons la vraie lecture du NRP.

Monsieur le Président, engagez- vous vers une prudence et une circonspection de circonstance.

Mettez un terme à votre NRP, n'allez pas mettre plus en difficulté les services, malmenés depuis de trop nombreuses années.

Les personnels de la DGFIP n'ont pas à être les premiers de corvée pour les prétendument premiers de cordée.

REPONSE A LA LIMINAIRE

Le DDFIP a communiqué sur la répartition de la prime covid.

Sur les règles d'attribution : il a indiqué que la valeur du travail, le degré de mobilisation et les nouveaux métiers exercés par l'agent constituaient les modalités d'éligibilité à la prime.

Les chefs de service ont fait remonter un nombre d'agent à gratifier supérieur au quota, la Direction a donc départagé les agents sur la base du nombre de jours en présentiel.

En conséquence 453 agents du département se sont vus attribués la prime Covid dans la limite de 330 € pour l'immense majorité, seul 9 % percevront 1000 €. Le versement s'effectuera avec la paye de juillet.

Dans notre liminaire nous demandions la répartition par catégorie, ces éléments nous ont été fournis.

7 IDIV de classe normal sur des fonctions administratives
97 Inspecteurs
216 Contrôleurs
et 137 Agents

Par contre la répartition homme - femme ne nous a pas été communiquée.

FO DGFIP 34 a réaffirmé à la suite de ces informations que le caractère arbitraire et injuste était avéré.

L'autre sujet pour lequel FO DGFIP est en total opposition porte sur le NRP. Vos représentants FO n'attendaient rien, mais ils ont eu droit à la conviction du DDFIP de l'Hérault. Il y a déjà quinze ans les comptables des trésoreries n'étaient plus capables d'assurer correctement leurs fonctions de conseil.

Tous les arguments les plus fallacieux nous seront servis ...

Fort logiquement à l'issue de la réponse à notre liminaire nous avons quitté l'instance, dans la logique du boycott de la première convocation au CTL.

Pour FO DGFIP 34 signifier notre total mécontentement s'imposait, écouter une Direction à mille lieues du dialogue sociale, non.



SECTION
HÉRAULT

BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL

☎ 04.67.15.75.65

FO DGFIP 34

fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/034/

site national : www.fo-dgfip.fr/